HEBDO
Campus
UNIVERSITÉ DE MONCTON
Bulletin d'information
Vol. 22, no 5
19 septembre 1991

Le Fonds de bourses Léandre-Brault est mis sur pied afin d'encourager le chant choral

De manière à commémorer et à perpétuer l'oeuvre du maître de chant, le père Léandre Brault, csc, le *Fonds de bourses Léandre-Brault* a été mis sur pied afin d'encourager le chant choral de qualité.

Le père Brault a fondé la chorale de l'Université Saint-Joseph en 1946, et il en a dirigé les destinées jusqu'en 1953.

Les choristes de l'époque se sont réunis pour la plupart le 30 juin dernier au Monument Lefebvre et ont présenté un concert éclatant. Ils marquaient ainsi le 40e anniversaire de la reconnaissance internationale obtenue en Europe en 1951 et le 20e anniversaire du décès du père Léandre Brault.

L'Université de Moncton et les anciens de la chorale de l'Université Saint-Joseph ont signé récemment un protocole d'entente permettant l'établissement du fonds de bourses. Les anciens membres ont déjà contribué la somme de 30 000 $ au Fonds.

Les bourses sont destinées aux étudiants et étudiantes, aux chercheurs et chercheuses, de même qu'aux directeurs et directrices de chorale en Acadie. Les candidats et candidates devront signifier leur intention de contribuer à la connaissance, la promotion ou l'exécution du chant choral. Les administrateurs et administratrices de la bourse privilégieront les études à l'Université de Moncton.

Renommée internationale

La Chorale Brault a joui d'une grande renommée nationale et même internationale, amassant honneurs et récompenses à foison. Elle fut notamment la première chorale acadienne à remporter, en 1950, le trophée Lincoln, emblème d'excellence pour chorale amateur au Canada. Elle mérita d'ailleurs ce titre de façon consécutive jusqu'en 1953. À la suite de ses succès répétés au Canada, la Chorale de l'Université Saint-Joseph triompha en 1951, au Festival international de musique à Llangollen, en Galles du Nord, au Royaume-Uni. Elle y remporta deux trophées pour la meilleure performance en chant folklorique et pour la chorale de moins de 60 voix.

De 1946 à 1953, les critiques ne tarirent pas d'éloges sur la Chorale Brault.

Les personnes intéressées à faire un don peuvent envoyer leur chèque au Fonds de bourses Léandre-Brault, Développement universitaire, Pavillon Léopold-Taillon, Université de Moncton, Moncton (N.-B.) E1C 3E9. L'U de M enverra par la suite un accusé de réception ainsi qu'un reçu pour fin d'impôt.

Les membres de la Chorale de l'Université Saint-Joseph des années 1946-1953 ont créé un fonds de bourses pour commémorer l'oeuvre du père Léandre Brault. Dans la photo, on aperçoit, dans l'ordre habituel, les membres du comité des retrouvailles : Maurice LeBlanc, Donatien Gaudet, directeur de la chorale lors des retrouvailles et membre du comité de sélection du Fonds de bourses Léandre-Brault; et Sr Claudette Melanson, directrice du Département de musique et membre du comité de sélection; debout : Bertholet Charron, Patrice Blanchard, président du comité; Mgr Donat Chiasson, Jean-Bernard Robichaud, recteur; et Louis LeBlanc.

Un montant de 500 000 $ sur cinq ans pour les programmes d'administration

Lors de son passage à l'Université, la semaine dernière, dans le cadre de la campagne électorale, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, a annoncé que son gouvernement s'engage à verser des contributions de 500 000 $ chacune sur cinq ans à l'Université de Moncton et à l'Université du Nouveau-Brunswick, afin de leur permettre de renforcer leurs programmes d'études en administration.

Cette subvention du gouvernement provincial doit toutefois être accompagnée d'une contribution équivalente de la part de chacune des universités. L'Université de Moncton a signalé au gouvernement provincial son intention de participer, par le biais d'une levée éventuelle de fonds.

Participation de Rosemarie Landry

Grand dîner-concert du Quatuor Arthur-LeBlanc

Le Quatuor Arthur-LeBlanc, en résidence à l'Université, animera un dîner-concert, le mercredi 2 octobre, à 19 h 30, dans le Grand Salon de l'Hôtel Beauséjour.

Cette soirée sera une merveilleuse occasion d'entendre d'excellents musiciens et musiciennes dans une atmosphère à la fois formelle et détendue. Un grand repas sera servi, suivi d'un concert donné par le Quatuor. De plus, cette année, Rosemarie Landry, cantatrice acadienne et grande amie du Quatuor, s'associe aux quatre musiciens pour chanter de ses airs préférés.

Les recettes de la soirée contribueront à assurer la survie du Quatuor à l'Université et lui permettront de continuer son évolution. Par son rayonnement, le Quatuor est devenu un instrument privilégié de promotion de la musique dans le milieu. L'excellence appelle l'excellence.

Jean-Marc Arseneau, agent du Quatuor, rappelle qu'il est possible de contribuer de deux façons à cette réalisation. "D'abord, pour ceux et celles qui veulent assister au dîner-concert, les billets sont au prix de 100$ chacun. Un reçu de 75 $ vous sera remis pour usage fiscal. Quant à ceux et celles qui hésitent à acheter un billet mais qui veulent faire leur part, vous pouvez participer à un tirage où vous aurez une chance sur 10 de gagner une paire de billets. Il vous suffit de faire un don de 20 $. On regroupera les dons et un tirage sera effectué pour chaque 10 dons reçus. Mais, cela n'est pas tout. Ces 10 donateurs et donatrices auront droit à un second tirage, et le gagnant ou la gagnante recevra un reçu pour usage fiscal de 150 $. Vous avez donc deux chances sur 10 de gagner et vous aurez ainsi aidé par votre générosité à maintenir une vie musicale de qualité professionnelle à l'Université de Moncton."

Veuillez faire votre chèque de 100 $ par billet à l'ordre du Quatuor Arthur-LeBlanc ou de 20 $ par personne pour quiconque veut participer aux deux tirages.

Pour de plus amples renseignements, prière de joindre Jean-Marc Arseneau, au numéro 858-4528 ou 858-4041.

Il faut suggérer des noms de récipiendaires au Comité de sélection des grades honorifiques

Le Comité de sélection des grades honorifiques invite tous les intéressés et toutes les intéressées à lui proposer des noms de récipiendaires de doctorats d'honneur, en prévision de la collation des diplômes de mai 1992.

On sait qu'à chaque printemps, à l'occasion de la collation des diplômes, l'Université décerne des grades honorifiques à un certain nombre de personnes qui se sont distinguées par leur contribution exceptionnelle dans divers domaines d'activités.

Toute personne peut suggérer un candidat ou une candidate au Comité de sélection, en ayant soin de bien étayer les raisons de la suggestion et le titre de grade honorifique que l'Université pourrait lui décerner. Il ne faut pas oublier d'inclure une copie à jour du curriculum vitae.

Parmi les critères de sélection, mentionnons que le candidat ou la candidate doit exceller (ou avoir excellé) en son milieu par sa créativité ou sa recherche, ou par l'importance de sa contribution au milieu au moment de décerner la distinction honorifique. Cette contribution possède une caractéristique qui peut être qualifiée de *durabilité*, de *profondeur*.

Professeur-e et bibliothécaire émérites

Le Comité de sélection demande également aux personnes intéressées de lui proposer des noms de récipiendaires du titre de professeur, professeure ou bibliothécaire émérite.

Toute candidature doit être proposée par la faculté, école ou centre par l'entremise du doyen, directeur ou directeur des Services pédagogiques, avec justification à l'appui.

Les critères de sélection sont les suivants : excellence du professeur ou de la professeure en enseignement et en recherche-création-développement; dimension universitaire de calibre; contribution éminente à l'évolution de l'Université; et *Mutandis mutandis* pour le ou la bibliothécaire.

En ce qui a trait à la procédure, la faculté, l'école ou le centre doit faire une présélection puisque le titre n'est pas automotique à la retraite. Il ne faut surtout pas oublier d'inclure une copie à jour du curriculum vitae.

Dans les deux cas, il faut adresser toute correspondance avant le 1er octobre 1991 à Gilles Long, secrétaire général, pièce 205, pavillon Léopold-Taillon.

Après étude, le Comité fera ses recommandations au Sénat académique pour approbation.

Inscription record

L'Université connaît une inscription record cet automne dans chacun de ses campus.

Les statistiques émises par le Bureau du Secrétaire général indiquent que globalement, l'on compte 5 425 inscriptions, comparativement à 4 912 l'an dernier, soit une augmentation de 10,4 pour cent pour l'ensemble de l'Université.

À Edmundston, le Centre universitaire Saint-Louis-Maillet a franchi, pour la première fois de son histoire, le cap des 600 inscriptions. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes à temps complet se chiffre à 612 cet automne, comparativement à 584 l'an dernier, soit une hausse de 4,6 pour cent.

Le Centre universitaire de Shippagan a établi un nouveau record alors que le nombre d'inscriptions s'élève à 383. L'an dernier, 326 étudiants et étudiantes s'étaient inscrits à temps complet. Il s'agit d'une hausse de 17,5 pour cent.

À Moncton, l'on compte également un nombre record d'étudiants et d'étudiantes inscrits à temps complet, soit 4 430, comparativement à 4 002 l'an dernier, une augmentation de 10,7 pour cent.

La vente va bon train

La vente des billets concernant la série de spectacles offerts cet automne par le Service des loisirs socio-culturels s'est bien amorcée samedi dernier dans le cadre d'une journée pré-vente.

Selon le coordonnateur des spectacles, Claude Bergeron, la vente a été relativement bonne. "Nos objectifs ont été atteints en général. Il est intéressant de noter que les spectacles se sont vendus de façon partagée. C'est le concert de Céline Dion qui s'est attiré le plus d'acheteurs avec une vente de 350 billets. Quant aux autres spectacles, on évalue à environ 300 le nombre de billets vendus", a-t-il laissé savoir.

Forum sur l'U de M

Un lieu de débat et de libre expression

L'Université de Moncton doit s'affirmer comme un lieu de réflexion où le débat et la libre expression ne seront plus jamais exclus.

C'est le message qu'ont exprimé les participants à un forum ayant pour thème *L'Université de Moncton dans le développement de l'Acadie.* Organisé conjointement par le Département de sociologie et le magazine acadien Ven'd'est, ce forum, qui réunissait une demi-douzaine de personnes ressources, s'est tenu mercredi dernier au salon du Chancelier. Cette rencontre visait notamment à souligner le lancement du dernier numéro du magazine Ven'd'est qui présente un dossier sur l'Université de Moncton.

Le forum L'Université de Moncton dans le développement de l'Acadie *a donné lieu à des échanges intéressants entre les personnes ressources invitées à se pencher sur le sujet. Dans la photo, le recteur, Jean-Bernard Robichaud (au centre), s'est entretenu avec les personnes ressources.*

La plupart des participants et des participantes à ce forum s'accordaient pour dire que l'Université doit s'ouvrir à un plus grand pluralisme idéologique et se libérer, par le fait même, de la pensée monolythique qui la caractérise depuis sa création, il y a près de 30 ans.

Aux yeux de Gastien Godin, secrétaire général de l'Association des pêcheurs professionnels acadiens, l'Université doit assurer un rôle de leader dans le développement de l'Acadie moderne. "Cette institution se doit de constituer un véritable lieu de débat, de renouvellement et de constante remise en question", a-t-il laissé entendre, ajoutant que le temps est propice à une réconciliation. M. Godin se référait ainsi aux contestations étudiantes de la fin des années 1960 qui avaient alors été sévèrement réprimées et dont des séquelles se font encore sentir aujourd'hui.

L'artiste Herménégilde Chiasson a d'ailleurs profité de l'occasion pour reprocher à l'Université le maintien de l'injonction contre Michel Blanchard. Ce dernier est notamment connu pour avoir jouer un rôle de premier plan lors des événements de 1968. "Michel Blanchard est certainement un grand leader acadien et c'est en partie grâce à lui si les procès en français ont été permis au Nouveau-Brunswick", a-t-il lancé.

Lors de la période de questions, le Recteur a cependant rappellé que le maintien de cette injonction ne relevait pas de l'Université mais bel et bien du tribunal.

M. Chiasson a également tenu à se porter à la défense des artistes acadiens qui, selon lui, ne sont pas suffisamment reconnus par l'Université. "Les artistes ont la capacité de conserver et d'exprimer l'âme d'une collectivité", a-t-il dit, ajoutant que l'Université se doit d'assurer aux jeunes une meilleure formation de la culture acadienne.

Pour sa part, Gastien Godin, voit en l'Université de Moncton un rôle de catalyseur au sein de la société acadienne. Il estime que cette institution, en mettant à la disposition de la communauté l'importante ressource humaine dont elle dispose, participe de façon non négligeable au développement des différents coins de l'Acadie.

La sociologue Lise Ouellette est d'avis, quant à elle, que l'Université doit viser l'excellence afin d'aider la société acadienne à faire les choix qui s'imposent à elle. L'Université doit, selon elle, voir à la formation d'un personnel hautement compétent et bénéficiant d'une grande ouverture d'esprit. "Ce que nous avons surtout besoin ce sont des leaders ayant une conscience sociale et sachant nous remettre en question", a-t-elle mentionné.

Ronald Lebreton, directeur général de l'Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick, voit le rôle de l'Université dans la formation de critiques et de penseurs. "Il est primordial de conscientiser les étudiantes et les étudiants à l'importance de s'imposer en tant que francophones", a-t-il exprimé.

Selon lui, la recherche doit également occuper une place importante au sein de l'Université. "Elle doit contribuer à l'identification des problèmes vécus dans le milieu et à la découverte des solutions".

Pour sa part, Jeanne d'Arc Gaudet, présidente du Conseil consultatif sur la condition de la femme, compte sur l'Université pour aider la femme acadienne à occuper la place qui lui revient.

"A ce niveau, l'Université n'a pas raté son coup. Elle a certainement contribué à ce que les femmes se prévalent de leur droit à une éducation supérieure", a exprimé Mme Gaudet. Elle croit cependant que cette institution doit faire davantage pour permettre aux femmes l'accès à toutes les professions possibles, tant dans les sciences que dans le domaine de l'administration, des secteurs encore sous-représentés par les femmes.

En conclusion, Mme Gaudet a su résumer la pensée des participantes et des participants au forum en exprimant le souhait que l'Université de Moncton puisse devenir le miroir modèle de la société acadienne du 21e siècle.

Robert Duguay

Éléments d'une politique en matière de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste

***NDLR** - Le texte ci-après est une reproduction intégrale du document intitulé* Éléments d'une politique en matière de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste, *qui a été adopté par le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton à sa réunion du 8 juin 1991. Il est à noter qu'une autre partie de la politique, le mécanisme de réception et de traitement des plaintes, doit être clarifié prochainement et soumis pour consultation à la communauté universitaire.*

Préambule

L'Université veut être un modèle en ce qui à trait au respect des droits de la personne et faire en sorte que toutes les relations de travail et pédagogiques se passent dans une atmosphère de respect et de dignité.

L'Université a une volonté ferme de promouvoir un environnement universitaire exempt de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste. Toute forme de harcèlement constitue un manquement au principe de respect et de dignité de la personne et compromet son droit de vivre dans un environnement sain et non discriminatoire.

Par conséquent, l'Université de Moncton s'engage à : (1) dissuader toute forme de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste; (2) informer, sensibiliser et responsabiliser les membres de la communauté universitaire au sujet de ces phénomènes; et (3) prendre les mesures correctives et dissuasives nécessaires.

Objectifs

Les objectifs visés par cette politique sont de maintenir un climat de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste, et de favoriser le respect de la dignité humaine dans les relations au travail et aux études.

Définition

Le harcèlement sexuel est défini comme étant toute conduite ou abus de pouvoir se manifestant par des paroles, des actes et des gestes à connotation sexuelle répétés et non désirés. Le harcèlement sexiste est défini comme étant toute conduite ou abus de pouvoir se manifestant par des paroles, des actes et des gestes à connotation sexiste répétés et non désirés. Ils sont de nature à porter atteinte à la dignité, à l'intégrité physique ou psychologique de la personne ou de nature à entraîner des conditions de travail et d'études très défavorables. Le harcèlement peut aussi compromettre les projets d'études ou la stabilité d'emploi.

Pour qu'un comportement ou des actions de ce type soient considérés, le harcèlement doit être présent, c'est-à-dire qu'une personne raisonnable devrait y déceler un aspect répétitif et persistant et/ou un effet discriminatoire et nocif.

Quelques principes directeurs

L'Université ne peut tolérer aucune forme de harcèlement. L'Université doit respecter les principes de justice naturelle. L'Université doit faire tout en son pouvoir pour assurer à chacune des parties un traitement juste et équitable. L'Université reconnaît le caractère confidentiel des dossiers de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste.

Champs d'application

Cette politique s'applique à tous les membres de la communauté universitaire, c'est-à-dire aux étudiants et aux étudiantes, aux employés et aux employées, aux sous-traitants et à toute autre personne qui utilise les services de l'Université dans chacune de ses trois constituantes.

Programme d'éducation et de prévention

L'Université reconnaît que la prévention, l'éducation et la sensibilisation sont les meilleurs moyens pour atteindre les objectifs visés par cette politique. Donc, elle s'engage entre autres : (1) à fournir une copie de la politique à ses employés et employées dès son adoption; (2) à inclure une copie de la politique dans les trousses d'information remises aux étudiants et aux étudiantes au moment de l'inscription; (3) à fournir une copie de la politique à toute personne nouvellement embauchée et attirer son attention sur celle-ci; (4) à inciter chaque constituante à organiser des conférences, ateliers, sessions d'information ou autres activités sur le sujet du harcèlement sexuel et du harcèlement sexiste.

Procédures pour la réception et le traitement des plaintes

Des procédures pour la réception et le traitement des plaintes seront établies dans chaque constituante de l'Université. Trois options sont prévues pour le traitement des plaintes : un processus d'information et de sensibilisation; un processus de résolution informelle; et un processus d'intervention formelle.

Une personne sera nommée dans chaque constituante. En plus de recevoir les plaintes, de les analyser et d'en faciliter le cheminement, ces personnes contribueront à l'atteinte des objectifs de la politique par des activités de prévention, d'éducation et de sensibilisation de la communauté universitaire.

Cette politique contre le harcèlement sexuel et le harcèlement sexiste ne veut d'aucune façon brimer le principe de la liberté légitime d'expression. Elle sera soumise aux Statuts et règlements de l'Université, aux conventions collectives ainsi qu'aux droits fondamentaux reconnus à toute citoyenne ou à tout citoyen dans la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick ainsi que dans la Charte des droits et libertés du Canada.

Équité en matière d'emploi

Le secteur des ressources humaines est présentement à préparer un manuel qui regroupera toutes les politiques, procédures et pratiques administratives actuellement en vigueur à l'Université en matière de ressources humaines, tout en portant une attention toute spéciale aux questions d'équité en matière d'emploi.

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes, Louis Malenfant, a fait savoir que, grâce à une entente conclue avec le Conseil de gestion du Nouveau-Brunswick, les services de Claudette Gardner ont été prêtés à l'Université pour le semestre d'automne, afin d'aider à préparer le manuel.

"Ce procédurier ne viendra pas se substituer aux conventions collectives; au contraire, il nous permettra de regrouper toutes les politiques, procédures et pratiques en la matière dans un document global," a dit M. Malenfant.

En ce qui a trait à l'équité en matière d'emploi, le Vice-recteur a précisé que l'objectif est de faire en sorte que l'on tienne compte de politiques favorisant l'équité dans toutes les procédures et pratiques en vigueur.

Projets d'échanges avec des universités québécoises

Trois professeurs de l'École de génie, Samuel Sami, Christian Bettignies et Ahmed Maslouhi, participent cette année à des projets d'échanges avec des universités québécoises dans le développement de nouvelles technologies.

Le ministère provincial du Commerce et de la Technologie participe avec le Québec à six projets d'échanges en technologie dans la foresterie, les matériaux composites et le secteur énergétique pour un montant total de 115 000 $. La contribution du Nouveau-Brunswick s'élève à 10 000 $, répartis équitablement entre l'Université de Moncton et l'autre partenaire, l'Université du Nouveau-Brunswick.

Le but de ces projets est de favoriser les échanges dans les secteurs public et privé, et de mieux faire connaître aux Québécois les secteurs d'expertise néo-brunswickois. Ils permettent également aux universités de Moncton et du Nouveau-Brunswick de vivre une expérience enrichissante auprès des chercheurs québécois, qui bénéficient parfois d'infrastructures de recherche imposantes.

Ces projets de coopération en technologie ont été mis sur pied par l'entremise de la Commission permanente de coopération Nouveau-Brunswick/Québec. La Commission a accepté 53 projets pour 1991-1992 d'une valeur totale de 1,3 million de dollars. Le financement est assuré conjointement par le Nouveau-Brunswick, le Québec et les entreprises ou organismes.

L'Université de Moncton étudie notamment le comportement de matériaux composites avec la collaboration de l'Université de Sherbrooke. De plus, le campus d'Edmundston travaille de près avec le ministère québécois de l'Énergie et des Ressources afin de développer une méthode qui diminuera les coûts de la collecte de cônes du pin gris et réduira la contamination pollinique dans deux vergés.

En plus de la nouvelle technologie, les projets touchent à une variété de domaines, tels l'agriculture, la pêche, l'éducation aux adultes, les affaires municipales, le développement du sport, la promotion de la femme, la linguistique, l'alcoolisme et la pharmacodépendance chez les aînés.

La photo nous laisse voir, dans l'ordre habituel, Stephen Battah, du ministère du Commerce et de la Technologie; Samuel Sami, professeur à l'École de génie; Raymond Frenette, ministre de la Santé et des Services communautaires, qui présente la contribution du gouvernement provincial à Nassir El-Jabi, directeur de l'École de génie; Christian Bettignies et Ahmed Maslouhi, professeurs à l'École de génie.

Conférences de Pierre Gérin

Pierre Gérin, professeur au Département d'études françaises, a donné deux conférences à la Faculté des lettres et des civilisations de l'Université Jean-Moulin Lyon III, en France, sur les sujets suivants: *La presse et l'activité littéraire en Acadie, à la fin du XIXe siècle* et *La Renaissance acadienne et les débuts de la littérature d'expression acadienne.*

Bourses d'études et de stages du gouvernement français

Des bourses d'études et de stages sont offertes par le Gouvernement de France aux étudiants et étudiantes francophones des provinces de l'Atlantique.

Les bourses d'études s'adressent à ceux et celles souhaitant préparer un diplôme, une maîtrise, un diplôme d'études approfondies ou spécialisées ou un doctorat dans une université ou un établissement d'enseignement français. Ces bourses, offertes pour l'année 1992-1993, sont renouvelables dans certains cas et les domaines d'études sont les suivants : littérature, arts, sciences et communications. Pour une candidature dans une université, il faut posséder un baccalauréat.

Quant aux bourses de stages, elles concernent les jeunes francophones souhaitant effectuer un stage professionnel de perfectionnement en France. Ces bourses, d'une durée de un à trois mois, seront décernées pour l'année 1992. Les stages sont proposés dans les domaines artistiques, scientifiques, des communications ou du journalisme.

En plus d'être originaires des provinces de l'Atlantique où y résider depuis cinq ans, les postulantes et les postulants devront être de langue maternelle française et ne pas être âgés de plus de 35 ans au 1er octobre de l'année de candidature.

Toute personne intéressée à postuler pour ces bourses d'études ou de stages doit envoyer un dossier complet (curriculum vitæ, relevés de notes, copie du ou des diplômes, fiche-projet et lettres de recommandations) en double exemplaire au plus tard le 31 octobre au Service culturel, Consulat général de France, case postale 1109, Moncton, N.-B., E1C 8P6.

Pour recevoir de plus amples renseignements, veuillez composer le numéro 857-8615.

Spectacle de Julie Masse le 26 septembre

Le Service des loisirs socio-culturels présente la chanteuse québécoise *Julie Masse,* le jeudi 26 septembre, à 20 heures, dans l'amphithéâtre de l'école secondaire Moncton High.

En 1986, Julie Masse à 16 ans, une voix d'or et une proposition de contrat. Il ne lui manque que la confiance. A 20 ans, rayonnante de santé, confiante en son talent, elle fait briller la rampe de tous ses feux. Ce fameux contrat, elle le signe enfin en 1989. Résultat, son premier album devient disque d'or.

La chanson *C'est zéro,* son premier 45 tours, en a vite déclassé plusieurs au palmarès. *Billy,* son deuxième succès, a vite suivi le même parcours.

Julie Masse a toujours été passionnée de musique et de théâtre. Quand elle était enfant, elle participait à toutes les comédies musicales et à tous les spectacles de son école. Puis, adolescente, elle a formé un groupe pour jouer dans les festivals. C'est là que ses producteurs l'ont dénichée.

Quand on lui a proposé un contrat, elle a préféré s'accorder encore un peu de temps avant de faire le grand saut dans le monde du spectacle. Elle a donc suivi des cours de perfectionnement en chant et en danse. Sa détermination l'aura bien servi. On dit aujourd'hui qu'elle possède une assurance et une aisance peu communes pour une *débutante.*

En France, on la compare déjà à France Gall.

La carte de membre

Dans le but d'offrir une plus grande accessibilité à l'ensemble de la programmation et de développer un lien plus étroit avec la clientèle, le Service des loisirs socio-culturels propose un nouveau service de carte de membre.

Cette carte offre plusieurs privilèges. D'abord, son détenteur ou sa détentrice bénéficie d'un service pré-vente qui lui donne un accès préférentiel sur la disponibilité des billets. Il ou elle doit se présenter au lieu de la pré-vente pendant une période pré-déterminée, ou a la possibilité de réserver par téléphone. De plus, il reçoit de la documentation à domicile concernant les artistes et les spectacles à venir. Cette carte est disponible au coût de 10 $ pour les étudiants et les étudiantes et de 15 $ pour les adultes.

Hockey sur glace

Du sang neuf chez le personnel des entraîneur-e-s

Le hockey sur glace présentera une nouvelle image cette saison avec la nomination de quatre entraîneurs adjoints, qui faciliteront la tâche au vétéran pilote, Len Doucet. Outre l'annonce récente de l'embauche de Jean-François Richard, à titre d'entraîneur des gardiens de but, les Aigles Bleus compteront sur les services de Jan Babic, Brian Hunt et Paul Hébert.

Originaire de la Tchécoslovaquie, Jan Babic sera avec l'équipe jusqu'en novembre. Agé de 35 ans, Babic a fait sa marque comme joueur avec la première division nationale de Slovaquie, de 1973 à 1988. Depuis sa retraite de hockeyeur, il a rempli plusieurs rôles d'entraîneurs dans son pays.

Quant à Brian Hunt, il agira à titre d'entraîneur de la brigade offensive. Agé de 22 ans, Hunt a été le quatrième choix des Jets de Winnipeg lors du repêchage des joueurs amateurs de 1988. Après un stage de trois ans avec les Generals d'Oshawa (1986-1987 à 1988-1989) de la Ligue junior majeure de l'Ontario, Hunt a évolué pendant une saison avec les Hawks de Moncton de la Ligue américaine de hockey, le club-école des Jets de Winnipeg. En 43 rencontres chez les professionnels, il a récolté quatre buts et 11 passes en plus d'amasser 19 minutes de pénalités.

Len Doucet compte insérer Hunt dans son alignement de joueurs l'an prochain. Hunt n'est pas admissible à jouer cette saison. "L'an dernier, j'évoluais comme professionnel en France avec l'équipe de Morzine, dans les Alpes françaises. Selon le règlement, je dois me passer de hockey pendant un an avant de pouvoir jouer dans les rangs amateurs.", a raconté le gaillard de 6 pieds 2 pouces et 200 livres, originaire de Richmond Hill, en Ontario.

Paul Hébert, qui s'occupera des défenseurs, effectue un retour derrière le banc des Aigles Bleus. Il avait auparavant agi comme adjoint de Jean Perron à la fin des années 1970.

Natif de Lewisville, Hébert tentera d'inculquer à la brigade défensive des Aigles Bleus un système de jeu défensif. Agé de 51 ans, Hébert est bien connu dans la région du Sud-Est, ayant évolué avec l'équipe junior des Beavers de Moncton et avec la formation senior des Bears de Moncton, laquelle a mis la main sur le championnat canadien de la coupe Hardy.

Cours offert

Dans le cadre d'un projet d'enseignement médiatisé, l'Éducation permanente offre le cours de trois crédits ED 6010, *Enseignement à distance : préparation d'un cours.*

Les personnes inscrites travailleront au développement et à la préparation d'un devis pédagogique pour un cours avec appui médiatisé. Il est destiné aux professeures et professeurs désireux de préparer de tels cours, aux personnes responsables de la préparation, de la diffusion et de l'évaluation de ces activités.

Il sera donné les 27 et 28 septembre, les 25 et 26 octobre et les 29 et 30 novembre, de 9 heures à 16 h 30, au campus de Moncton, par Thérèse Lamy, spécialiste en technologie éducative et consultante en conception pédagogique. Le coût, comprenant le matériel d'accompagnement, est de 300 $.

Pour de plus amples renseignements, prière de joindre André Blanchard, au numéro 858-4121.

Jacques Pinet, nouveau capitaine des Aigles Bleus

Les Aigles Bleus au hockey ont un nouveau capitaine. Il s'agit du défenseur Jacques Pinet. Il succède à un autre arrière, Serge Pépin. Originaire de Bertrand, Pinet en est à sa quatrième saison sous la férule de l'entraîneur Len Doucet. Il entreprend également sa quatrième année en études administratives. Agé de 23 ans, Pinet mesure six pieds un pouce et fait osciller la balance à 225 livres.

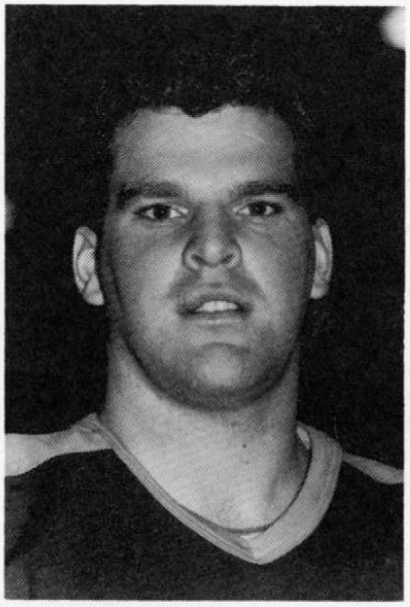

"Len m'a dit cet été que j'hériterais du titre de capitaine. La décision a été prise au terme d'un vote déterminé par les joueurs à la fin de la dernière saison", a précisé Pinet.

Joueur à caractère défensif et n'ayant pas froid aux yeux, Pinet semble déjà se plaire dans son nouveau rôle. "Je suis facile d'accès, demandez-le aux gars. Les joueurs aiment bien discuter avec moi. Mes tâches seront d'encourager les gars dans la chambre et sur la glace, de même qu'à être leur porte-parole. J'ai toujours offert mon plein rendement comme joueur, et la productivité de chacun sera importante pour la prochaine campagne"

Pour sa part, Len Doucet a indiqué que le choix de Pinet ne fut pas difficile. "Il possède les qualités que tout entraîneur recherche. Il fait preuve d'une grande maturité, tant dans sa vie qu'au hockey. De plus, sa moyenne académique est supérieure à la moyenne et exemplaire. Son leadership constitue un atout important pour le développement des plus jeunes", a-t-il signalé.

Le titre à Glenda Robichaud et Pierre Pelletier

Glenda Robichaud et Pierre Pelletier ont été proclamés les athlètes féminin et masculin de la dernière semaine à l'Université.

La gardienne de l'équipe de soccer féminin, Glenda Robichaud, a su tirer son épingle du jeu malgré des revers identiques de 5 à 0 contre les Sea-Hawks de l'Université Memorial, samedi et dimanche dernier.

"Compte tenu qu'elle a reçu environ 40 tirs en deux rencontres, Glenda a offert une belle performance. Elle s'est retrouvée seule plus souvent qu'à son tour. Les buts ont, pour la plupart, été provoqués par des erreurs de communication en défensive", a expliqué l'entraîneure des Anges Bleus, Danielle Audet.

Originiare d'Inkerman, Glenda Robichaud est étudiante de deuxième année en éducation physique. Elle a également mérité le titre de joueuse du match chez les Anges Bleus à deux reprises en fin de semaine.

Du côté masculin, Pierre Pelletier s'est signalé au cours des deux rencontres disputées par les Aigles Bleus au soccer. Il a notamment enfilé un but dans le revers de 3 à 2 subi aux mains des Panthers de l'Ile-du-Prince-Édouard, vendredi.

"Il a connu deux très bons matches. Il a fait preuve de leadership et d'intensité. C'est un gars qui donne l'exemple sur le terrain", a vanté son entraîneur Tahar Allaoui.

Originaire de Moncton, Pierre Pelletier entame présentement sa quatrième année d'études en psychologie.

Trois revers en soccer

Les équipes masculine et féminine de soccer n'ont pas eu de veine au cours du week-end, en s'inclinant à trois reprises.

Du côté masculin, les Aigles Bleus ont été battus 3 à 2 par les Panthers de l'Ile-du-Prince-Édouard, vendredi à Charlottetown.

Pierre Pelletier et Louis Kioyo ont inscrit les buts de la troupe de Tahar Allaoui.

La fiche du Bleu et Or est maintenant d'un verdict nul et une défaite. Le samedi 20 septembre, les Panthers et les Aigles Bleus s'affronteront à nouveau à Moncton.

Chez les femmes, les Anges Bleus ont été blanchis 5 à 0 à deux reprises, samedi et dimanche, au domicile des Sea-Hawks de l'Université Memorial, à Saint-Jean, Terre-Neuve.

Il s'agissait des deux premiers matches pour les protégées de l'entraîneure Danielle Audet. Les Anges Bleus renoueront avec la compétition le jeudi 19 septembre, en se mesurant aux Mounties de Mount Allison, à Sackville. Les Anges Bleus disputeront leur premier match à domicile, le samedi 21 septembre contre les Tigers de l'Université Dalhousie.

Ponts à péage

L'Association des étudiants et des étudiantes en génie installera des ponts à péage dans les trois principales entrées du campus, le vendredi 27 septembre.

Les montants d'argent recueillis pendant cette journée permettront d'envoyer des étudiants et des étudiantes aux congrès atlantique et national des étudiants et étudiantes en génie.

Pour renseignements, prière de joindre Daniel LeBlanc, au numéro 859-4394.

Conférence de Nguyên Lê Quang

Lors d'un séminaire du Groupe de recherche sur les couches minces et l'énergie solaire, Nguyên Lê Quang, étudiant de maîtrise, donnera une conférence, intitulée *Spectroscopie d'impédance - partie I - généralités, théorie,* le vendredi 20 septembre, à 13 h 30, dans la salle B-103 du pavillon Rémi-Rossignol.

C'est une conférence d'intérêt général.

Patinage du personnel

Le personnel de l'Université pourra profiter de la patinoire de l'aréna J.-Louis-Lévesque, le samedi, de 11 heures à midi, dès le 28 septembre.

Calendrier des événements

CINÉ-CAMPUS

Du 27 au 30 septembre, Ciné-Campus débute sa programmation ordinaire en présentant le film *Tatie Danielle,* une comédie satirique française réalisée par Étienne Chatiliez. Une petite vieille acariâtre, répondant au doux nom de Tatie Danielle, aime à martyriser son entourage, en particulier sa bonne, Odile, qui finit par se tuer dans un accident tout à fait évitable. La dame seule est accueillie alors par son gentil et naïf neveu, Jean-Pierre, qui l'installe chez lui, à Paris, auprès de sa femme et de ses enfants. Très vite, Tatie leur mène une vie d'enfer qui va en s'aggravant le jour où elle apprend que la famille s'en va en Grèce en vacances, la laissant aux soins d'une gardienne. Cette dernière ne s'avère pas systématiquement bienveillante avec la vieille, ce qui a pour effet de l'amadouer.

FESTIVAL D'ACCUEIL

Voici les activités prévues au cours des prochains jours dans le cadre du Festival de la Rentrée universitaire : jeudi 19 septembre : *Gaston Mandeville* en spectacle, présenté par le Kacho, pour les personnes de 19 ans et plus, à 21 heures; vendredi 20 septembre : *Hommage* et *Et + Ké2,* spectacle présenté par la Féécum et CKUM-MF.

GALERIE D'ART

La Galerie d'art présente, jusqu'à 29 septembre, des oeuvres de Herménégilde Chiasson et des peintures et dessins réalisés par Brigitte Roy.

JALMAV

L'Association francophone provinciale JALMAV (Jusqu'à la mort accompagner la vie) organise un forum provincial, les 28 et 29 septembre, au Centre universitaire de Shippagan. Renseignements : Vivianne Thomas, au numéro 727-3435 ou 727-6945.

SPECTACLE

Le Service des loisirs socio-culturels présente la chanteuse québécoise Julie Masse, le jeudi 26 septembre, à 20 heures, dans l'amphithéâtre de l'école secondaire Moncton High.

SPORTS

Au **hockey sur gazon**, l'Université Saint Mary's sera à Moncton, le vendredi 20 septembre, à 16 heures. Le samedi 21 septembre, les Anges Bleus recevront les représentantes de l'Université de l'Ile-du-Prince-Édouard, à 16 heures.

Au **soccer féminin**, l'Université de Moncton sera à l'Université Mount Allison, le jeudi 19 septembre, à 16 heures. Les Anges Bleus recevront les universités Dalhousie, le samedi 21 septembre, à 14 heures, et Acadia, le dimanche 22 septembre, à 13 heures.

Au **soccer masculin**, les Aigles Bleus accueilleront l'Université de l'Ile-du-Prince-Édouard, le vendredi 20 septembre, à 16 heures, et l'Université du Nouveau-Brunswick, le mercredi 25 septembre, à 16 heures.

TOURNOI DE BALLE-MOLLE

Le Service des activités récréatives organise un tournoi de balle-molle dans les catégories féminine, masculine et mixte, les 20, 21 et 22 septembre, sur le campus de Moncton. Renseignements : 858-4165.

***ENTRÂINEUR-E-S** - Lors d'une conférence de presse, le Service des sports universitaires a fait part de la composition des entraîneurs et entraîneures pour la saison 1991-1992. La photo nous laisse voir, assis, de gauche à droite, Lyne Martin, adjointe administrative du Service des sports universitaires; Daniel O'Carroll, directeur du Service des sports universitaires; et Normand Gionet, directeur de l'École d'éducation physique et de loisir; debout : Hugues Chiasson, agent d'information à l'U de M; Jan Babic, Paul Hébert, Jean-François Richard et Len Doucet, hockey; Tahar Allaoui, soccer masculin; Mariana Roman, gymnastique rythmique sportive; Charles Babineau, athlétisme; Christine LeBlanc, hockey sur gazon; et Marc Beaudoin, cross-country; absents : Louis-Cormier, volley-ball masculin; Robert Grandmaison, volley-ball féminin; et Danielle Audet, soccer féminin.*

HEBDO Campus

Éditeur
Le Service de l'information
et des relations publiques
Université de Moncton
Moncton (N.-B.) E1A 3E9
Téléphone : (506) 858-4129

Directeur
Paul-Emile Benoit

Rédacteur en chef
William Thériault

Équipe de rédaction
Paul-Emile Benoit, Hugues Chiasson,
William Thériault

Secrétaire
Nicole Cormier

Montage
Jocelyne Doiron

HEBDO-CAMPUS est distribué gratuitement à tous les membres de la communauté universitaire et aux personnes de l'extérieur qui en font la demande.

Tous les textes et renseignements doivent être soumis **au plus tard le jeudi** pour publication la semaine suivante au **local 300**, pavillon Léopold-Taillon, Université de Moncton.

Reproduction des articles
autorisée sans préavis.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale
du Canada, ISSN 0829-0172